

Interpellation présentée par le député :
M. Roberto Brogini

Date de dépôt : 6 mai 2010

Interpellation urgente écrite

Saint-Gervais : nouveau flot de circulation entre deux écoles, dont une élémentaire

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le quartier de Saint-Gervais vit de profondes mutations dues à l'arrivée du TCOB. Outre les travaux sur les ponts de l'Ile, un important chantier se déroule autour de la place des Vingt-Deux-Cantons nécessitant la suppression du tourné à gauche en descendant depuis la Servette en direction de la rue de Lausanne. Cette situation perdurera au-delà de la fin du chantier et sera en vigueur de manière définitive. La circulation est dorénavant déviée par la rue Bautte qui supportait déjà une lourde charge de trafic. Aujourd'hui, cette petite rue est en surcharge constante. Le feu en bas de la rue Bautte ne laisse s'écouler que très peu de véhicules, car il convient de ne pas entraver la circulation des trams (3 lignes) et le flux automobile de la rue des Terraux-du-Temple, sans compter qu'il convient de laisser une phase pour les piétons sur un passage réglé par des feux.

Il convient d'attirer le Conseil d'Etat sur le fait que cette rue est bordée de deux établissements scolaires, dont une école élémentaire. Les nuisances causées par le bourdonnement, au mieux, le vrombissement, au pire, sont aptes à perturber gravement l'apprentissage et la transmission de connaissance dans des conditions acceptables aux enfants et élèves. Par ailleurs, le quartier de Saint-Gervais souffre en premier lieu de la pollution atmosphérique. Par ailleurs cette circulation représente un danger potentiel supplémentaire pour les enfants.

Il convient enfin de rappeler que la rue Bautte est en réseau de desserte selon le plan de hiérarchie du trafic. Dans les faits, avec le schéma proposé, la rue Bautte est devenue une rue en réseau secondaire ce qui n'est pas admissible au regard de la loi et encore moins au regard de la santé des enfants.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'Etat prend-il la mesure de la colère des parents d'élèves face à cette nouvelle donne et entend-il prendre des mesures afin de limiter drastiquement la circulation à la rue Bautte afin de respecter l'esprit de la carte de hiérarchie du réseau routier, ainsi que la sécurité et la santé des enfants ?